

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00357

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - MECENAT CHIRURGIE
CARDIAQUE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220035710

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs internationaux" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes depuis près de 25 ans.

À ce titre, elle a accueilli les 15 & 16 juillet la 109^{ème} édition du Tour de France Cycliste :

- Vendredi 15 juillet : arrivée 13^{ème} étape au départ de Le Bourg D'Oisans (Isère, 38),
- Samedi 16 juillet : départ 14^{ème} étape à destination de Mende (Lozère, 48).

Au-delà de ses engagements techniques et opérationnels, Saint-Étienne Métropole souhaite s'inscrire dans le défi mené par ASO au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui ambitionne de collecter, auprès des Collectivités hôte de l'épreuve 2022 et des spectateurs de l'épreuve, suffisamment d'argent pour permettre d'opérer 21 enfants malades.

Cette association, fondée en 1996, permet à des enfants atteints de malformations cardiaques d'être opérés en France lorsqu'ils ne peuvent pas l'être dans leur pays d'origine par manque de moyens financiers et de moyens techniques.

Hébergés dans des familles d'accueil bénévoles et opérés dans des hôpitaux français, c'est aujourd'hui plus de 4 000 enfants qui ont déjà été pris en charge depuis la création de l'Association par Madame le Professeur Francine LECA, Présidente.

Ce soutien, qui se traduit par le versement d'une subvention de 36 000 € (trente-six mille euros) au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, s'inscrit dans la politique menée par la Métropole pour accueillir les plus grands événements sportifs internationaux. L'ambition étant de permettre aux enfants opérés de vivre à l'avenir l'effervescence unique de ces grands événements soit en tant que spectateur soit en tant qu'acteur de ces rendez-vous dans la peau d'un bénévole, d'un organisateur voire d'un acteur sportif des compétitions...

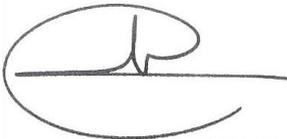
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention attributive de subvention établie avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque dans le cadre du Tour de France 2022,**

- approuve le versement d'une subvention de 36 000 € à destination de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque dans le cadre de sa politique menée en faveur de l'accueil et l'organisation des plus grands événements sportifs internationaux,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,
- les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2022 sur le budget EVEN/65748/EVESP.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaëli PERDRIAU